

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2012

**MOBILISATION DU FONCIER PUBLIC EN FAVEUR DU LOGEMENT ET OBLIGATIONS
DE PRODUCTION DE LOGEMENT SOCIAL - (N° 200)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 203

présenté par

M. Lurton, M. Mancel, M. Marc, M. Marcangeli, M. Mariani, M. Mariton, M. Alain Marleix,
M. Olivier Marleix, M. Marlin, M. Marsaud, M. Philippe Armand Martin, M. Martin-Lalande,
M. Marty et M. Mathis

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 2 de ce projet de loi prévoit d'appliquer le dispositif prévu à l'article 1^{er} pour les terrains des établissements publics de l'État.

La mise à disposition gratuite des terrains représentera inévitablement un manque à gagner pour les établissements publics. *In fine*, la perte de recettes sera répercutée sur les usagers des services publics.

Pour les raisons exprimées ci-dessus, il vous est demandé de supprimer l'article 2.